

Durée :

5 jours (35 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Responsable HSE, Animateur sécurité et toute personne chargée de la santé et sécurité au travail.

Notre intervenant :

Formatrice Ergonome, habilitée I.P.R.P, spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité et appartenant au réseau professionnel des intervenants du MIDACT pour la mise en place du document unique sur l'évaluation des risques professionnels et membre du groupe de travail Prévention des Risques Psychosociaux au MIDACT.

Expert agréé auprès des CHSCT.

L'organisation :

Lieu : CARCASSONNE

Dates : A déterminer

Horaires : 8h30-17h30

Coût par participant :

**25000 € HT
(30000 € TTC)**

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Comprendre les obligations légales en matière de santé et de sécurité,
- Disposer de connaissances pour structurer le document unique d'évaluation des risques,
- Savoir analyser une situation de travail et mettre en évidence les risques.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

repose sur une alternance de séquences théoriques, d'exercices pratiques, d'études de cas et des échanges d'expérience avec les stagiaires.

Réalisation de travaux inter-sessions sur la mise en oeuvre des outils présentés.

Remise d'un support aide-mémoire.

Evaluation qualitative en fin de formation et remise d'une attestation de stage.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Analyse de l'existant - 1 journée

L'entreprise ne part jamais de rien. Ce diagnostic vous permettra de disposer d'une photographie de l'entreprise et de mettre en exergue les écarts éventuels entre la stratégie de développement de l'entreprise et la politique de santé et de sécurité au travail

La place du service HSE (QSE) dans l'entreprise

- Dans la boucle des décisions et des relations avec les autres services (production, achats, ordonnancement, transport, RH, études, maintenance, méthodes et Direction)
- Dans le regard des salariés à travers les instances représentatives du personnel
- Dans les relations avec les institutionnels (CARSAT, Inspection du Travail, Services de santé au travail)

Analyse documentaire (Document Unique d'Evaluation des Risques, Programmes annuels de prévention, Bilans annuels, Fiche entreprise, PV du CHSCT, courriers de l'inspection du travail, de la CARSAT, études précédemment menées comme les cartographies de bruit, analyse des poussières, expertises)

L'accueil et l'intégration des nouveaux embauchés (CDD, CDI) et des intérimaires

- La phase d'accueil
- L'intégration

Le livret d'accueil s'il existe, les relations avec les agences d'intérim

L'organisation du recrutement - les relations avec les demandeurs

Les liens entre ordonnancement, production, RH et HSE

La place de l'opérateur dans le système de management

Comptes rendus des réunions de service, du CODIR

La gestion de la sinistralité

- Les enquêtes accidents et maladie professionnelle
- Le suivi des actions envisagées

Les comptes rendus accidents, maladie professionnelle

Le traitement des données issues du service RH

- Les liens avec le service HSE
- Le constat dans le document unique d'évaluation des risques

Absentéisme, turn over, pyramide des âges, égalité homme femme, GPEC

L'organigramme de l'entreprise

- L'organisation de production,
- Les liens entre les différents services (Bureau d'étude, Méthode, ordonnancement, production, logistique, qualité, sécurité)

Les points essentiels du HSE

- Le diagnostic des accords (égalité, génération)
- Les risques psychosociaux

L'approche de ces points dans le document unique d'évaluation des risques professionnels

Au vu du plan d'action défini à l'issue de la première journée, nous programmerons 4 journées de formation sur les axes d'intervention prioritaires retenus ensemble parmi les thématiques suivantes

Le cadre juridique de la fonction HSE

- Les obligations de l'employeur
- Les principes généraux de prévention
- L'obligation de résultat
- La délégation de pouvoir
- Les responsabilités et la faute inexcusable de l'employeur

La place du document unique d'évaluation des risques dans le système de management de la santé, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Les liens avec le compte individuel de pénibilité (loi de janvier 2014)

Les TMS, les RPS comment aborder ces questions ?

La réactualisation du document unique ou la nécessité de modifier certains points

La mise en lien avec le système de management de la santé de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail.

Des observations de situation de travail pourront être menées et des mesures physiques pourront compléter ces analyses.